

Montant des cotisations des non salariés agricoles dues au titre de l'ATEXA pour 2017 en fonction des catégories de risques

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E
Activités exercées	- Viticulture	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitations de bois - Scieries fixes - Entreprises de travaux agricoles - Entreprises de jardin, paysagistes, entreprises de reboisement - Sylviculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Maraîchage - Floriculture - Arboriculture fruitière - Pépinière 	<ul style="list-style-type: none"> - Cultures céréalières et industrielles « grandes cultures » - Autres cultures spécialisées - Elevage bovins-lait - Elevage bovins-viande - Elevage bovins-mixte - Elevage ovins - Elevage caprins - Elevage porcins - Elevage de chevaux - Autres élevages de gros animaux - Elevage de volailles - Elevage de lapins - Autres élevages de petits animaux - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques - Conchyliculture - Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage - Marais salants 	<ul style="list-style-type: none"> - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles
CE à titre exclusif ou principal	433,85 €	471,57 €	440,02 €	454,94 €	471,57 €
CE à titre secondaire	216,92 €	235,79 €	220,01 €	227,47 €	235,79 €
Collaborateur à titre exclusif ou principal/ Aide familial / Associé d'exploitation d'un CE (à titre exclusif, principal ou secondaire)	166,95 €	181,46 €	169,32 €	175,06 €	181,46 €
Collaborateur à titre secondaire	83,47 €	90,73 €	84,66 €	87,53 €	90,73 €